

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration

SÉANCE DU 22 JUIN 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-DEUX JUIN,

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Richard YVON, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Benoit AKKAOUI, Nicole BERNARDIN, Véronique CHAUVÉAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Claudette DAGUIN, Sophie FOUCHER-MAILLARD, William GALLEY, Antoine MASSON.

Était absente : Céline VÉRON.

**OBJET : CLIC – Plan d'Alerte et d'Urgence 2021 - volet canicule**

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la mise en œuvre de la phase action du plan canicule, il est proposé aux personnes âgées souffrant des fortes chaleurs et d'isolement à leur domicile, et qui le souhaitent, de bénéficier d'une visite à domicile d'un agent de sécurité de la voie publique, d'un accueil à la journée dans l'une des résidences autonomie du CCAS, ainsi que du transport aller-retour domicile-établissement.

- **Visite à domicile d'un Agent de Sécurité de la Voie Publique (ASVP) :**

En cas de déclenchement du plan canicule (niveau orange), des ASVP se rendront au domicile des personnes identifiées par le CLIC comme fragiles et isolées. Les ASVP pourront, dans ce cadre, suite à une sensibilisation par une infirmière du CCAS, donner des conseils en lien avec la chaleur, identifier s'il existe un risque pour la personne et alerter le CLIC, si nécessaire.

- **Transport :**

Pour les personnes n'ayant pas la capacité de se déplacer, un transport gratuit adapté est organisé par le service Angers Séniors Animation.

- **Restauration :**

En complément de la prestation de transport, les personnes qui seraient en risque à leur domicile pourront déjeuner dans une résidence au tarif applicable aux résidents pour l'année 2021, conformément à la délibération DEL-2020-127 votée au Conseil d'Administration du 16 décembre 2020.

- **Lutte contre l'isolement - appels téléphoniques de convivialité :**

Les personnes âgées isolées et inscrites sur le Registre Nominatif Communal du Plan d'Alerte et d'Urgence, bénéficient d'appels téléphoniques réguliers. Ces appels sont pris en charge par des bénévoles identifiés par le service Angers Séniors animation, accompagnés par un animateur du même service. En cas de risque identifié autour de leur maintien à domicile, le CLIC est interpellé.

- **Astreinte des professionnels :**

Le CCAS est susceptible de demander aux professionnels du CLIC de rester joignables le week-end, lorsque la phase du Plan canicule est déclenchée par la Préfecture de Maine-et-Loire.

Ainsi, dans ce contexte, il convient d'accorder une récupération aux agents concernés selon les règles de la collectivité.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, ces modalités.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée

